

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

5 octobre 2005

**INVIRASE 500 mg**  
**Flacon de 120 comprimés pelliculés**  
**CIP 365 940.3**

**Laboratoires ROCHE**

Mésylate de saquinavir  
Liste I  
Prescription initiale hospitalière annuelle

Date de l'AMM : 25/05/2005

Motif de la demande : Inscription Sécurité Sociale et Collectivités en complément de la présentation INVIRASE 200 mg, flacon de 270 gélules (CIP 342 084.3)

Indication :

Invirase est indiqué dans le traitement des patients adultes infectés par le VIH-1.  
Invirase doit être donné uniquement en association avec le ritonavir et avec d'autres médicaments antirétroviraux.

Posologie :

Le traitement par INVIRASE doit être initié par un médecin expérimenté dans la prise en charge de l'infection par le VIH.

Adultes et adolescents de plus de 16 ans.

*En association au ritonavir*

La posologie recommandée est de 1000 mg (2 comprimés pelliculés à 500 mg) deux fois par jour avec du ritonavir 100 mg deux fois par jour en association avec d'autres agents antirétroviraux. Les comprimés pelliculés d'Invirase doivent être avalés en même temps que le ritonavir dans les 2 heures suivant un repas (*Cf RCP*).

Cette nouvelle présentation permet de simplifier l'administration à 4 comprimés par jour au lieu de 10 gélules.

Le service médical rendu par cette spécialité est important.

Ce nouvelle présentation orale INVIRASE 500 mg, comprimé n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport à la spécialité INVIRASE 200 mg, gélule.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et les posologies de l'AMM.

Taux de remboursement : 100%  
Le conditionnement est adapté aux conditions de prescription.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé